

DEPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMGERMAIN

Séance ordinaire du 30/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Géraldine DEBONNET.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 8

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme DEBONNET Géraldine, M. GEORGE Yvan, Mme WIOLAND Nathalie-Marie, M. FRANCESCHI Alain, Mme MARC Françoise, M. CHANDY Alain, M. LABRIET Daniel, Mme BEAUX Caroline

Procurations(s) :

Mme MULLER Marianne donne pouvoir à M. GEORGE Yvan, M. VERGNE Alain donne pouvoir à M. CHANDY Alain, M. CHARTREUX Fabrice donne pouvoir à M. FRANCESCHI Alain

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme MULLER Marianne, M. VERGNE Alain, Mme MARIOTTE Béatrice, M. CHARTREUX Fabrice, M. SEVRIN Charlie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance :

Date de convocation
26/06/2025

Date d'affichage
03/07/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

2025 - 21: TARIF LOYER BAIL DE CHASSE

Madame le Maire informe le conseil municipal que le bail de chasse du lot 2 concernant les coupes 1, 2, 3 et une partie de la 4 pour une superficie de 54 ha 03 a 00 ca, conclu l'ACCA (Association Communale Chasse Agréée) est arrivé à échéance le 31 mai 2025. L'ACCA demande la conclusion d'un nouveau bail de chasse du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2037.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs de location,

Madame le Maire propose au Conseil municipal de fixer le montant du loyer annuel à 750 € et précise que le loyer sera révisable annuellement en fonction de l'indice des fermages.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- Décide de fixer le montant du loyer annuel du bail de chasse concernant le lot 2 à 750 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Fait à DOMGERMAIN

Le Maire,
Géraldine DEBONNET

La secrétaire de séance,
Nathalie-Marie WIOLAND



DEPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMGERMAIN

Séance ordinaire du 30/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Géraldine DEBONNET

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 8

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme DEBONNET Géraldine, M. GEORGE Yvan, Mme WIOLAND Nathalie-Marie, M. FRANCESCHI Alain, Mme MARC Françoise, M. CHANDY Alain, M. LABRIET Daniel, Mme BEAUX Caroline

Procuration(s) :

Mme MULLER Marianne donne pouvoir à M. GEORGE Yvan, M. VERGNE Alain donne pouvoir à M. CHANDY Alain, M. CHARTREUX Fabrice donne pouvoir à M. FRANCESCHI Alain

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme MULLER Marianne, M. VERGNE Alain, Mme MARIOTTE Béatrice, M. CHARTREUX Fabrice, M. SEVRIN Charlie

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme WIOLAND Nathalie-Marie

Date de convocation
26/06/2025

Date d'affichage
03/07/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

03/07/2025

et publication du :

03/07/2025

2025 - 20: RESERVATION DE DROIT DE CHASSE

Madame le maire rappelle au Conseil municipal que la commune est couverte par une Association Communale de Chasse Agréée (ACCA), à laquelle sont rattachées par défaut les parcelles appartenant à la commune.

La fédération Départementale des Chasseurs de Meurthe-et-Moselle a informé la commune que, pour permettre la conclusion d'un bail de chasse sur certaines parcelles communales avec une société de chasse distincte de l'ACCA, il est nécessaire de retirer formellement ces terrains du périmètre de l'ACCA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- Décide de retirer du périmètre de l'Association Communale de Chasse Agréée les parcelles n° 5 à 37 et une partie de la 4 pour une superficie totale de 440 hectares
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Fait à DOMGERMAIN

Le Maire,
Géraldine DEBONNET



La secrétaire de séance,
Nathalie-Marie WIOLAND

A handwritten signature in dark ink, likely belonging to Nathalie-Marie WIOLAND.

DEPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMGERMAIN

Séance ordinaire du 30/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Géraldine DEBONNET.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 9

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme DEBONNET Géraldine, M. GEORGE Yvan, Mme WIOLAND Nathalie-Marie, M. FRANCESCHI Alain, Mme MARC Françoise, M. CHANDY Alain, M. LABRIET Daniel, Mme BEAUX Caroline, M. SEVRIN Charlie

Procurations(s) :

Mme MULLER Marianne donne pouvoir à M. GEORGE Yvan, M. VERGNE Alain donne pouvoir à M. CHANDY Alain, M. CHARTREUX Fabrice donne pouvoir à M. FRANCESCHI Alain

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme MULLER Marianne, M. VERGNE Alain, Mme MARIOTTE Béatrice, M. CHARTREUX Fabrice

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme WIOLAND Nathalie-Marie

Date de convocation
26/06/2025

Date d'affichage
03/07/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

03/07/2025

et publication du :

03/07/2025

2025 -22: CREATION DE LA MARE: PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de création d'une mare pédagogique.

Face aux différents enjeux environnementaux grandissant, l'éducation à l'environnement et le développement de projets éducatifs sont depuis longtemps une évidence pour aider à modifier nos comportements.

Ainsi en 2015, une première mare, de faible emprise, a été créée derrière l'école municipale. Cette mare a fait ses preuves et a permis à l'équipe éducative de mener de nombreux projets tels que l'éducation à l'environnement et le développement durable.

En 2022, la commune a procédé à l'acquisition d'une parcelle de 1568m² située à proximité de l'école, près d'un ruisseau.

Il a été convenu d'étudier la possibilité de créer un parc dédié à l'éducation à l'environnement, facile d'accès et de taille supérieure, permettant la réalisation de projets éducatifs plus importants, et l'éducation à l'environnement pour le plus grand nombre.

Madame le Maire informe le conseil municipal que ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sur la thématique « Préservation et restauration des milieux naturels et de la biodiversité »

Le plan prévisionnel de ces travaux serait alors le suivant :

DEPENSES H.T		RECETTES	
Travaux	6 225 €	Agence de l'Eau Rhin-Meuse (80% du montant subventionnable de 6 225 €)	4 980 €
		Fonds propres	1 245 €
TOTAL	6 225 €	TOTAL	6 225 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve le projet de création d'une mare pédagogique pour un montant estimé de 6 225 € HT ainsi que son plan de financement prévisionnel ci-dessus
- Décide de solliciter pour ce projet une subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte utile à ce dossier ainsi que pour la constitution des dossiers de demande de subventions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Fait à DOMGERMAIN

Le Maire,
Géraldine DEBONNET



La secrétaire de mairie,
Nathalie-Marie WIOLAND

A handwritten signature in blue ink, belonging to the Municipal Secretary, Nathalie-Marie Wioland.

DEPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMGERMAIN

Séance ordinaire du 30/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Géraldine DEBONNET.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 9

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme DEBONNET Géraldine, M. GEORGE Yvan, Mme WIOLAND Nathalie-Marie, M. FRANCESCHI Alain, Mme MARC Françoise, M. CHANDY Alain, M. LABRIET Daniel, Mme BEAUX Caroline, M. SEVRIN Charlie

Procuration(s) :

Mme MULLER Marianne donne pouvoir à M. GEORGE Yvan, M. VERGNE Alain donne pouvoir à M. CHANDY Alain, M. CHARTREUX Fabrice donne pouvoir à M. FRANCESCHI Alain

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme MULLER Marianne, M. VERGNE Alain, Mme MARIOTTE Béatrice, M. CHARTREUX Fabrice

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme WIOLAND Nathalie-Marie

Date de convocation
26/06/2025

2025 -23: MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU PARVIS DE L'EGLISE

Date d'affichage
03/07/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

03/07/2025

et publication du :

03/07/2025

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la salle des fêtes de la Petite Charme est mise à disposition gracieusement aux associations locales lors de leurs réunions et assemblées générales.

Les associations ont sollicité la possibilité de pouvoir occuper lors de ces réunions la salle du parvis de l'Eglise au vu du faible nombre de participants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- Autorise la mise à disposition à titre gratuit de la salle du Parvis de l'église située à côté de la bibliothèque aux associations locales, ainsi que pour toute réunion ou manifestation d'intérêt général.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Fait à DOMGERMAIN

Le Maire,
Géraldine DEBONNET

La secrétaire de mairie,
Nathalie-Marie WIOLAND



DEPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMGERMAIN

Séance ordinaire du 30/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Géraldine DEBONNET.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 9

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme DEBONNET Géraldine, M. GEORGE Yvan, Mme WIOLAND Nathalie-Marie, M. FRANCESCHI Alain, Mme MARC Françoise, M. CHANDY Alain, M. LABRIET Daniel, Mme BEAUX Caroline, M. SEVRIN Charlie

Procurations(s) :

Mme MULLER Marianne donne pouvoir à M. GEORGE Yvan, M. VERGNE Alain donne pouvoir à M. CHANDY Alain, M. CHARTREUX Fabrice donne pouvoir à M. FRANCESCHI Alain

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme MULLER Marianne, M. VERGNE Alain, Mme MARIOTTE Béatrice, M. CHARTREUX Fabrice

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme WIOLAND Nathalie-Marie

Date de convocation
26/06/2025

Date d'affichage
03/07/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

03/07/2025

et publication du :

03/07/2025

2025 -24: DENOMINATION DE VOIE SUR LA COMMUNE

L'article 169 de la loi « différenciation, décentralisation, déconcentration » et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi «DS ») n°2022-217 du 21 février 2022, prévoit que les communes doivent procéder à la dénomination des voies et la numérotation des constructions puis intégrer ces données dans la « base adresse nationale » (BAN) par l'intermédiaire des « bases adresses locales » (BAL).

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

L'adressage est un enjeu fondamental, pour faciliter ou améliorer la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

— Approuve la dénomination des voies suivantes :

Nom de voie	Statut	Remarque, desserte
Rue du Parvis de l'Eglise	Nom de voie attribuée	Entre la Grande rue et la place des Soldats du feu en surplomb de la rue de l'Eglise

— Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Fait à DOMGERMAIN

Le Maire,
Géraldine DEBONNET



La secrétaire de mairie,
Nathalie-Marie WIOLAND



DEPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMGERMAIN

Séance ordinaire du 30/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du 1er Adjoint, Yvan GEORGE.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 8

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. GEORGE Yvan, Mme WIOLAND Nathalie-Marie, M. FRANCESCHI Alain, Mme MARC Françoise, M. CHANDY Alain, M. LABRIET Daniel, Mme BEAUX Caroline, M. SEVRIN Charlie

Procuration(s) :

M. CHARTREUX Fabrice donne pouvoir à M. FRANCESCHI Alain, M. VERGNE Alain donne pouvoir à M. CHANDY Alain, Mme MULLER Marianne donne pouvoir à M. GEORGE Yvan

Etai(ent) absent(s) :

Mme DEBONNET Géraldine

Etai(ent) excusé(s) :

Mme MULLER Marianne, M. VERGNE Alain, Mme MARIOTTE Béatrice, M. CHARTREUX Fabrice

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme WIOLAND Nathalie-Marie

Date de convocation
26/06/2025

2025 - 25: ADHESION A L'ASSOCIATION "LES AMIS DE LA GENDARMERIE"

Date d'affichage
03/07/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

03/07/2025

et publication du :

03/07/2025

Sous la présidence de M. Yvan GEORGE, hors de la présence de Mme Géraldine DEBONNET, Maire, Monsieur ALAIN CHANDY présente l'association « Les Amis de la Gendarmerie » au Conseil municipal.

L'association « Les Amis de la Gendarmerie » œuvre depuis de nombreuses années à promouvoir le lien entre les citoyens et la Gendarmerie nationale. Elle agit dans un esprit de cohésion, de solidarité républicaine et de respect des institutions.

Dans un contexte où les forces de sécurité sont de plus en plus sollicitées, tant pour assurer l'ordre public que pour veiller à la tranquillité de nos territoires, il est important que notre commune puisse exprimer sa reconnaissance et son soutien.

L'adhésion de la commune à cette association est un geste fort, un signe de respect envers celles et ceux qui veillent sur nous au quotidien. Elle permet aussi de participer à des initiatives locales ou nationales valorisant l'action des gendarmes et favorisant la citoyenneté (action de prévention, cybercriminalité, livret sécurité des élus, par exemple).

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette adhésion et de permettre à notre commune de rejoindre le cercle des collectivités engagées aux côtés de la gendarmerie.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles

L.2121-29 et suivants ;

Vu la présentation effectuée sur l'association « Les Amis de la Gendarmerie », association nationale reconnue d'utilité publique, ayant pour but de :

- Promouvoir le lien entre la population civile et la Gendarmerie nationale ;
- Faire mieux connaître les missions et les valeurs de la Gendarmerie ;
- Apporter un soutien moral aux personnels de la gendarmerie ;

Considérant que cette association œuvre en faveur du respect des institutions républicaines, de la sécurité et du vivre-ensemble ;

Considérant l'intérêt pour la commune de soutenir cette initiative et d'affirmer son attachement aux forces de sécurité intérieure ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la commune à l'association « Les Amis de la Gendarmerie »
- Décide de verser la cotisation annuelle prévue à cet effet, d'un montant de 100 €
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- Autorise Monsieur Yvan George, 1^{er} Adjoint, à accomplir toutes les démarches nécessaires à cette adhésion, notamment à signer les documents afférents

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Fait à DOMGERMAIN

Le Président,
Yvan GEORGE

La secrétaire de séance,
Nathalie-Marie WIOLAND



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'N. Wioland', is written over the name of the secretary of the session.

DEPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMGERMAIN

Séance ordinaire du 30/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Géraldine DEBONNET.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 9

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme DEBONNET Géraldine, M. GEORGE Yvan, Mme WIOLAND Nathalie-Marie, M. FRANCESCHI Alain, Mme MARC Françoise, M. CHANDY Alain, M. LABRIET Daniel, Mme BEAUX Caroline, M. SEVRIN Charlie

Procurat(s) :

Mme MULLER Marianne donne pouvoir à M. GEORGE Yvan, M. VERGNE Alain donne pouvoir à M. CHANDY Alain, M. CHARTREUX Fabrice donne pouvoir à M. FRANCESCHI Alain

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme MULLER Marianne, M. VERGNE Alain, Mme MARIOTTE Béatrice, M. CHARTREUX Fabrice

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme WIOLAND Nathalie-Marie

2025 -26:CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE GARDE CHAMPETRE CHEF PRINCIPAL

Date d'affichage
03/07/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

03/07/2025

et publication du :

03/07/2025

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 19/12/2024 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 20/06/2025 portant tableau annuel d'avancement de grade,

Considérant qu'un agent remplit les conditions pour prétendre à un avancement de grade

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité:

- Décide de créer le poste de garde champêtre chef principal, relevant de la catégorie C, pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 01/09/2025
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Fait à DOMGERMAIN

Le Maire,
Géraldine DEBONNET

La secrétaire de mairie,
Nathalie-Marie WIOLAND



DEPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMGERMAIN

Séance ordinaire du 30/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Géraldine DEBONNET.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 9

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme DEBONNET Géraldine, M. GEORGE Yvan, Mme WIOLAND Nathalie-Marie, M. FRANCESCHI Alain, Mme MARC Françoise, M. CHANDY Alain, M. LABRIET Daniel, Mme BEAUX Caroline, M. SEVRIN Charlie

Procuration(s) :

Mme MULLER Marianne donne pouvoir à M. GEORGE Yvan, M. VERGNE Alain donne pouvoir à M. CHANDY Alain, M. CHARTREUX Fabrice donne pouvoir à M. FRANCESCHI Alain

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme MULLER Marianne, M. VERGNE Alain, Mme MARIOTTE Béatrice, M. CHARTREUX Fabrice

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme WIOLAND Nathalie-Marie

2025 -27:CREATION DE POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE

Date d'affichage
03/07/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

03/07/2025

et publication du :

03/07/2025

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à la mutation de l'agent technique polyvalent, Madame le maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder à son remplacement par un recrutement.

Madame le Maire propose de créer 2 emplois permanents à compter du 01/08/2025 au grade de :

- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, relevant de la catégorie C, à temps complet soit 35 heures hebdomadaires
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, relevant de la catégorie C, à temps complet soit 35 heures hebdomadaires

ayant pour missions l'entretien des voiries, chemins, espaces verts, bâtiments communaux, etc...

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- Décide de créer 1 emploi permanent sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, relevant de la catégorie C, pour effectuer les fonctions d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural, à temps complet, à compter du 01/08/2025.

- Décide de créer 1 emploi permanent sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, relevant de la catégorie C, pour effectuer les fonctions d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural, à temps complet, à compter du 01/08/2025.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Fait à DOMGERMAIN

Le Maire,
Géraldine DEBONNET



La secrétaire de mairie,
Nathalie-Marie WIOLAND

